

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Républicaines,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Monsieur le Ministre Directeur de Cabinet du Président de la République,
Mesdames et Messieurs les Hauts cadres de l'administration,
Mesdames et Messieurs les Représentants et acteurs de la société civile ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers,
Mesdames et Messieurs les responsables des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat,
Mesdames et Messieurs,
Distingués Invités,

Les membres du Comité ont l'honneur de vous présenter le compte rendu du travail effectué depuis trois jours.

Cette présentation se fera en quatre (4) points, à savoir : la Cérémonie d'ouverture, la Synthèse des présentations, la Synthèse des débats, les Propositions de Résolutions

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Les 4, 5 et 6 septembre 2017, s'est tenue au Centre de Conférences de l'Hôtel Noom de Conakry, la première édition de la Revue Annuelle des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat (RA-EPA). Cette édition a été placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur Mamady YOULA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Cette rencontre a été marquée par la présence de plusieurs membres du Gouvernement, des responsables statutaires et non statutaires des Etablissements Publics Administratifs notamment les présidents des conseils d'administration, les directeurs, les contrôleurs financiers, les agents comptables, les chefs de service des affaires financières, les personnes responsables des marchés et les comptables matières. Ont également pris part, les représentants de plusieurs institutions nationales et des directions techniques mais aussi ceux des partenaires au développement de la Guinée et de la société civile.

La cérémonie d'ouverture de la Revue a été marquée par la présentation du rapport de synthèse du comité technique sur le diagnostic actuel d'ensemble des EPA par le Directeur National du Budget, l'allocation de bienvenue du Ministre du Budget et le discours d'ouverture de Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre.

Après la lecture du rapport d'analyse d'ensemble du Comité technique et les discours de circonstance des autorités présentes, je vais à présent aborder la synthèse des différentes présentations au regard des quatre (4) piliers du PNDES

II. SYNTHÈSE DES PRÉSENTATIONS AUTOUR DES EPA DU PNDES

a. Présentation des EPA du pilier 1 (Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable)

Elle a été mise à profit pour contextualiser la réforme de la gouvernance des EPA et présenter les spécificités des EPA de ce pilier 1 : c'est ceux dont les activités contribuent à la promotion de la bonne gouvernance.

Ensuite, le cadre institutionnel a été présenté en partant du général au particulier. La présentation a été suivie de celle de l'analyse des données financières qui a porté sur les ressources disponibles ainsi que les emplois qui en ont été faits.

Enfin, les principales activités et les insuffisances communiquées par les EPA ont été partagées aux participants à l'occasion de cette présentation des résultats d'analyse d'ensemble portant sur le pilier 1.

b. Présentation des EPA du pilier 2 (Transformation économique durable et inclusive)

Ce pilier est composé de 19 EPA qui sont répartis entre les secteurs des Transports, de l'Energie et l'Hydraulique, de la Pêche, des Télécoms, de l'Agriculture, des Mines et de l'Habitat.

Pour le cadre institutionnel, si plus de la moitié des EPA ont un contrôleur financier et un agent comptable, seuls sept (7) ont un conseil d'administration.

Au vu des documents transmis par les EPA de ce pilier 2, les ressources mobilisées par ce groupe représente 27% du total des ressources. Ils ont également mobilisé le plus de recettes affectées soit 12% des ressources totales et 47% du total des recettes affectées. Ces EPA ont la particularité d'avoir dépensé plus en investissement qu'en fonctionnement. Quant aux taux de couverture des dépenses par les ressources et par les recettes, ils restent en dessous de 100%.

Au nombre des autres indicateurs, le comité technique a mentionné entre autres la mise en route de la phase préparatoire du Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE) et l'augmentation du nombre des exploitants professionnels des ressources en eau redevables en 2016.

Les principales activités des EPA de ce pilier sont entre autres : (i) la promotion d'une politique d'urbanisation du pays ; la surveillance des ressources halieutiques ; (ii) la promotion de l'Investissement minier ; (iii) la promotion d'agriculture moderne et compétitive ; (iv) le développement des moyens de transports ; (v) la gestion de l'information électronique ; (vi) le développement durable du pays ; (vii) l'adduction en eau potable et l'électrification villageoise. S'agissant des insuffisances, le comité technique a noté l'absence de conseils d'administration pour la plupart et la non signature de plusieurs décrets portant statuts des EPA.

c. Présentation des EPA du pilier 3 (Développement inclusif du capital humain)

Les EPA de ce pilier ont la particularité de couvrir les secteurs sociaux (action sociale, santé, jeunesse et emploi des jeunes, éducation et formation). A cet effet, dans l'exercice de leurs missions, ces EPA doivent contribuer à améliorer la qualité du capital humain, à favoriser la création d'emplois décents et à promouvoir l'insertion des couches les plus vulnérables.

S'agissant du cadre institutionnel, l'analyse des documents a permis de mettre en lumière la faiblesse de celui-ci rendant difficile la supervision, la gestion et le contrôle de ces Etablissements. Il est apparu que seuls trois (3) EPA semblent avoir tous les postes statutaires pourvus. Cependant, certains postes statutaires sont pourvus par actes d'autorités non habilités.

Quant aux données financières et en dépit du nombre important (38) des EPA de ce Pilier, il ne compte que pour moins 1/7 des ressources disponibles et 1/4 des dépenses totales

Cependant, les EPA du MESRS n'ont communiqué aucune information financière alors qu'ils bénéficient de sommes particulièrement importantes au titre des subventions

Si les recettes affectées mobilisées par ce groupe d'EPA semblent avoir une proportion correcte, en revanche les subventions de l'Etat apparaissent relativement faibles. En terme absolu, les autres subventions dépassent l'apport du budget national.

Les EPA du Pilier 3 utilisent l'essentiel de leurs ressources au fonctionnement ce qui a du sens au regard de la mission d'intérêt général assignée dont 15 milliards GNF pour couvrir les charges de personnel soit 30% des dépenses de fonctionnement.

Au titre des autres indicateurs de performance, le comité technique a pu identifier entre autres :

- l'enregistrement de 5.812 contrats pour des guinéens et 301 contrats pour des expatriés ;
- la création de 500 emplois directs et 2.500 emplois indirects dans le cadre du projet DEMARRAGE ;
- l'appui à 185 apprenantes des centres d'autonomisation et de promotion féminines ; (GIE) ;
- l'augmentation du taux de disponibilité des équipements biomédicaux et de disponibilité des produits pharmaceutiques à l'Hôpital National de Donka.

S'agissant des activités, elles couvrent l'éducation et la formation, la recherche scientifique, la promotion de la culture et des sports, la prise en charge sanitaire, la promotion de l'insertion sociale et professionnelle et la promotion de l'employabilité des jeunes.

Pour les difficultés, elles ne sont pas fondamentalement différentes de celles énumérées pour les EPA des autres piliers. Il s'agit en effet de l'absence de Conseils d'administration pour plusieurs EPA, la nomination à certains postes statutaires par des autorités non habilitées, la non disponibilité des informations financières pour plusieurs EPA et la lenteur dans les procédures de mise à disposition de la subvention (souvent insuffisante) et de passation des marchés.

d. Présentation des EPA du pilier 4 (Gestion durable du capital naturel)

Pour rappel, ce pilier du PNDES comporte 4 domaines. Il s'agit de la gestion des écosystèmes terrestres, des océans et des ressources marines, du cadre de vie et des changements climatiques.

Il a été rappelé par le comité technique que parmi les EPA possibles de ce pilier, seuls quatre (4) ont participé au processus : (i) le Centre d'observation, de surveillance et d'information environnementales (COSIE) ; (ii) l'Ecole nationale des agents techniques des eaux et forêts (ENATEF) ; (iii) le Fonds Forestier National (FFN) et ; (iv) le Fonds de sauvegarde de l'environnement (FSE).

L'analyse du cadre institutionnel a montré qu'aucun EPA de ce pilier ne dispose tous les responsables statutaires, ce qui pose la question de leur opérationnalisation effective.

Les informations financières portent essentiellement sur celles du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, qui visiblement a des recettes affectées très importantes, soit 27% du total des recettes affectées mobilisées par les EPA de l'échantillon. Le montant de la subvention de

l'Etat demeure toutefois très faible. Les dépenses de fonctionnement sont moins importantes que celles d'investissement au terme de l'exercice 2016. Quant aux taux de couverture des dépenses par les ressources et par les recettes affectées, ils paraissent exagérés.

Les principales activités des EPA de ce pilier ont porté entre autres sur le renforcement des capacités des acteurs locaux sur les techniques d'installation des pépinières forestières dans la commune rurale de Konkouré ; la vulgarisation des pratiques de gestion des ressources naturelles dans certains districts de la Guinée ; et la participation à la journée Internationale de l'Environnement et de COP22.

Les principales insuffisances portent sur la faiblesse du cadre institutionnel marquée par l'inexistence des statuts et l'absence des conseils d'administration pour mieux orienter la gestion et les activités des EPA.

Ces présentations de la situation individuelle et d'ensemble des EPA ont été complétées par la présentation du Conseiller Résident du FMI auprès du Ministre du Budget, M. **Ephrem Makiadi Ghonda**, sur le thème les « *EPA au centre de la mise en œuvre des politiques publiques* » et celle M. **Gaoussou Gandema**, Chef du service qui supervise les EPE du Burkina Faso, sur l'expérience burkinabé en matière de gestion des EPE de ce pays.

III.SYNTHESE DES DEBATS

Les présentations des membres du comité technique pour introduire les discussions sur la situation actuelle des EPA au regard du cadre institutionnel, des données financières transmises, des indicateurs de performance, des insuffisances et difficultés ont permis de bâtir une convergence de vue autour des enjeux et des actions correctives à entreprendre.

▪ Les points forts

- Les rares EPA (une dizaine) qui ont tous les organes de fonctionnement ont les informations les plus complètes, cela montre que l'accent doit être mis sur la finalisation des textes des EPA ;
- Début du fonctionnement de l'Ecole Nationale de la Police et de la Protection en septembre 2016, créée depuis la première République ;

▪ Les points d'attention

- Les comptes financiers transmis ne sont pas conformes au nouveau cadre réglementaire, c'est à dire au RGGBCP ;

- L'absence des Conseils d'administration dans la plupart des EPA ;
- La nomination de plusieurs acteurs des EPA par des actes pris par des autorités non habilitées.

▪ **Les recommandations**

Plusieurs recommandations ont été faites par les participants dont les principales sont :

- La correction des insuffisances d'ordre institutionnel par la nomination des responsables notamment du pool financier par les autorités compétentes et la désignation diligente des membres des Conseils d'administration par les départements concernés ;
- Le renforcement des ordonnateurs en les dotant de services d'appui notamment ceux des affaires financières (SAF) ;
- Le renforcement du suivi des EPA et le contrôle de leurs comptes financiers par les services compétents en vue de leur certification et leur approbation par les tutelles ;
- La définition d'un mode opératoire pour l'approbation des comptes financiers par les tutelles techniques et financières ;
- La mise en place d'un mécanisme efficace pour la mise à disposition diligente des subventions des EPA réellement fonctionnels ;
- La rationalisation de l'action publique par la création d'EPA au regard des besoins en termes de mise en œuvre des politiques publiques et sectorielles ;
- L'élaboration d'un règlement financier des EPA conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- La signature de l'arrêté pour la validation du plan comptable des EPA ;
- Le respect du délai de préparation des comptes financiers des EPA par les agents comptables conformément à l'article 121 du RGGCP ;
- La poursuite de la Revue annuelle des EPA pour mieux encadrer la gestion de ces organismes publics ;
- L'interdiction de mise à disposition des subventions aux EPA dont le cadre juridique et institutionnel est insuffisant ;
- L'organisation très prochaine d'un atelier regroupant tous les acteurs du pool financier des EPA devant aboutir à l'élaboration d'un canevas de présentation des comptes financiers.

IV. LES RESOLUTIONS

Au terme des échanges entre participants, le comité technique propose trois (3) résolutions :

1. **Résolution N°001/2017/RA-EPA du 6 septembre 2017** : Institutionnalisation de la Revue Annuelle des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée ;
2. **Résolution N°002/2017/RA-EPA du 6 septembre 2017** : Création au Ministère du Budget d'un service dédié chargé du suivi des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat en République de Guinée ;
3. **Résolution N°003/2017/RA-EPA du 6 septembre 2017** : Transmission des comptes financiers certifiés et approuvés par les Conseils d'administration au Ministère du Budget au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Je vous remercie.